

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 6 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **RCA08-08-0001-181** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage visant à modifier l'annexe A du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de créer la zone H08-084 à même une partie de la zone H08-005 et à modifier l'annexe B du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'ajouter la grille des usages et normes applicables à la zone H08-084.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 2 mars 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement